

ELECTIONS DES MEMBRES DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DES DEUX-SEVRES

SCRUTIN CLOS LE 31 JANVIER 2019

QUANTITES MAXIMUM D'IMPRIMES ADMIS A REMBOURSEMENT

	Nombre d'électeurs(pour les groupements nombre de voix)	Bulletins de vote	Professions de foi
Collège 1 : collège des chefs d'exploitation et assimilés	6272	7526	6586
Collège 2 : collège des propriétaires et usufruitiers	1340	1608	1407
Collège 3a : collège des salariés de la production agricole	3176	3811	3335
Collège 3b : collège des salariés des groupements professionnels agricoles	4462	5354	4685
Collège 4 : collège des anciens exploitants et assimilés	16504	19805	17329
Collège 5a : collège des sociétés coopératives agricoles dont l'objet est directement relatif à la production agricole	189	227	198
Collège 5b : collège des autres sociétés coopératives agricoles et des sociétés d'intérêt collectif agricole reconnues comme organisations de producteurs	80	96	84
Collège 5c : collège des caisses de crédit agricole	63	76	66
Collège 5d : collège des caisses d'assurances mutuelles agricoles et des caisses de mutualité sociale agricole	48	58	50
Collège 5e : collège des organisations syndicales à vocation générale d'exploitants agricoles ou de jeunes agriculteurs	235	282	247